

RAPPORT DE MISSION/ MISSION REPORT

Dr Bernard Vallat, Directeur général

Rome (Italie)

Dates de la mission/Dates of the meeting : 12 octobre 2006

Objet de la mission / aim of the meeting:

- Cérémonie de lancement du Centre de Gestion des Crises (CMC « Crisis Management Centre ») à la FAO aux côtés du Directeur général de la FAO.
- Rencontre OIE/FAO/donneurs pour développer des synergies.

Autres participants / Other participants (personnel de l'OIE)

- Dr Alain Dehove, Coordinateur Fonds Mondial (OIE)
- Mme Maria Zampaglione, Chef de l'Unité de communication (OIE)

Résumé et conclusions / Summary and conclusions:

Le lancement du CMC a fait l'objet d'une grande manifestation au siège de la FAO à laquelle participaient plusieurs centaines d'invités internes et externes ainsi que les médias.

Le Délégué des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'OIE (Dr Ron de Haven) s'était déplacé, en tant que représentant du bailleur de fonds principal du CMC.

L'Accord entre l'OIE et la FAO relatif au rôle de chaque organisation dans le cadre du CMC n'a été accepté par la FAO sur la base des amendements OIE que quelques minutes avant la réunion, ce qui a permis au Directeur général de l'OIE de prononcer le discours figurant en annexe. Les divergences portaient notamment sur l'usage des rapports nationaux PVS par la FAO. L'OIE a obtenu gain de cause : les rapports d'évaluation ne seront fournis au CMC qu'avec l'accord des gouvernements concernés et de l'OIE. La FAO enverra dans un délai d'un mois un projet d'Accord qui détaillera le *modus operandi* entre l'OIE et la FAO pour le suivi du CMC.

L'inauguration du CMC a été suivie par une rencontre dans le bureau du Directeur général de la FAO. Les grandes lignes actuelles de la coopération OIE/FAO ont été réaffirmées et une rencontre avec le Président de l'OIE et le Président sortant a été évoquée vers le mois de février 2007 (avant ou après la Commission administrative).

Personnalités rencontrées / Key person(s) met:

- Jacques Diouf, Directeur général de la FAO
- Samuel Jutzi, Directeur de la Division Santé et production animale, FAO
- Joseph Domenech, responsable santé animale, FAO
- Mme Karin Schwabenbauer, Directrice du CMC
- Juan Lubroth, responsable EMPRES
- Dr Ron de Haven, Délégué des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'OIE
- Dr Peter Fernandez, représentant APHIS pour l'Europe

Suites à donner / Follow-up:

- Analyse de la proposition de MOU FAO/OIE sur le CMC – Attendre mi-novembre (CB, AD, DCh, KBJ)

- Préparation de la visite du Président, du Président sortant et du Directeur général au siège de la FAO à Rome (JLA)

Annexes : Discours du Directeur général (versions française et anglaise)

Diffusion : Directeur généraux adjoints, Chefs de Service et adjoints, A. Dehove, Chargé(e)s de mission, S. Bègue, M. Teissier, C. Bruschke, M. Zampaglione, Représentants régionaux, R. Abila, S. Forman, C. Planté, A. Thiermann

Cérémonie de lancement du « Centre de Gestion des Crises »

Rome, 12 octobre 2006

Allocution du Directeur général de l'OIE

Monsieur le Directeur général de la FAO
Honorables invités,

Je souhaite tout d'abord féliciter le Directeur général de la FAO, le Dr Jacques Diouf, ainsi que ses collaborateurs impliqués dans la création de nouveau centre de gestion des crises, pour avoir doté la communauté internationale d'un centre de gestion des crises sanitaires liées aux maladies animales et aux productions agricoles.

Ce centre permettra à tous nos Pays Membres de disposer d'une unité de services qui pourra répondre immédiatement à leurs requêtes pour faire face, s'ils le souhaitent, aux urgences sanitaires qui ne manqueront malheureusement de survenir. En effet, la globalisation conduit à une augmentation exponentielle des mouvements d'animaux et de personnes sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Les agents pathogènes se globalisent aussi. Des virus, bactéries et parasites de toutes sortes se déplacent en quelques heures d'un bout à l'autre de la planète. Ils affectent des populations animales dont les systèmes immunitaires sont encore naïfs vis-à-vis de ces nouveaux intrus. Ils profitent de nouvelles opportunités de brassage génétique susceptibles de leur conférer un nouveau pouvoir pathogène et de les transformer en tueurs planétaires potentiels comme la souche dite asiatique du virus hautement pathogène H5N1 de l'influenza aviaire.

Des nouveaux mécanismes mondiaux, régionaux, nationaux et locaux sont indispensables pour accompagner ces évolutions historiques.

Le niveau mondial est devenu incontournable. Il n'est plus possible dans notre monde actuel de gérer une crise sanitaire sans que les règles techniques, les méthodes de lutte et de prévention ne soient déterminées et appliquées par des mécanismes associant tous les pays.

L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) que je représente aujourd'hui a reçu depuis 1924 le mandat de rappeler aux Pays Membres leurs droits mais aussi leurs obligations dans le domaine de la transparence, de la bonne gouvernance sanitaire des risques liés au monde animal terrestre et aquatique et de la sécurité sanitaire du commerce mondial des animaux et de leurs produits. Les normes et lignes directrices préparées et adoptées démocratiquement et publiées par l'OIE constituent le ciment de l'action mondiale contre les agents pathogènes d'origine animale et le premier rempart contre les risques sanitaires d'origine animale liés à la globalisation.

Le niveau régional constitue le relais le plus pertinent pour diffuser les consensus normatifs mondiaux afin de les décliner en fonction des spécificités des civilisations et cultures socio-économiques concernées.

Les actions régionales permettent aussi de réaliser des économies d'échelle dans le domaine de l'amélioration des compétences des décideurs nationaux et pour l'appui à la construction d'alliances entre pays voisins pour prévenir et affronter les crises en commun.

Le niveau régional constitue donc un échelon capital pour l'OIE en termes de relais pour la diffusion des normes et méthodes de prévention et de maîtrise des épizooties et pour rappeler en permanence aux Pays Membres leurs droits et leurs obligations vis-à-vis de la communauté internationale.

Faut-il rappeler qu'un seul pays défaillant en matière de bonne gouvernance sanitaire met en danger le reste de la planète ? Ces défaillances peuvent consister en l'incapacité de détecter rapidement les maladies et les notifier à l'OIE, de réagir rapidement pour maîtriser une nouvelle épizootie dès son éclosion ou d'ignorer les préconisations internationales adoptées par tous.

L'OIE et la FAO ont développé l'Accord GF-TADs qui crée notamment des Comités régionaux de pilotage des politiques régionales dans le domaine de la santé animale afin de rechercher des synergies entre nos deux organisations et avec les autres organisations régionales concernées.

Nous avons ensuite développé le concept des Centres régionaux de santé animale qui crée des pools d'expertise à disposition des Pays Membres. Un de ces centres est déjà opérationnel en Afrique à Bamako (Mali).

L'action de prévention et de maîtrise des épizooties aux niveaux national et local est bien entendu la pierre angulaire de tout ce système.

Notre organisation, l'OIE n'a pas vocation à mettre en œuvre des programmes nationaux à la demande des différents gouvernements.

Notre devoir est de veiller à rappeler selon les voies les plus appropriées leurs obligations internationales à nos pays membres dans leur propre intérêt mais aussi dans celui des autres.

On sait malheureusement qu'aujourd'hui plus de 120 pays ne disposent pas de ressources publiques suffisantes pour mettre en œuvre, lorsqu'elles existent, les législations qui doivent guider la mise en œuvre de détection précoce et de réponse rapide aux épizooties.

La crise de l'influenza aviaire vient à nouveau illustrer l'importance des Services Vétérinaires pour la prévention et le contrôle efficaces de cette épizootie non seulement au profit du monde rural développé ou en développement, mais aussi pour supprimer à la source un virus tueur potentiel dont personne n'est capable aujourd'hui de prédire l'avenir.

Les conférences de Genève et Pékin ont permis une prise de conscience mondiale sur la nécessité de renforcer les Services vétérinaires dans les pays pauvres et de considérer leur mise en conformité avec les normes de qualité publiées par l'OIE comme un investissement public prioritaire.

Il a donc fallu attendre le 21^{ème} siècle pour que ce concept d'investissement au profit d'un Bien Public Mondial se substitue à celui de bien agricole marchand utilisé par les économistes et qui a pu conduire à la destruction des Services vétérinaires dans de nombreux pays réalisant des programmes d'ajustement structurel.

L'accord donné par la Banque Mondiale et les grands bailleurs de fonds internationaux de prendre en compte les normes de l'OIE en matière de qualité et d'évaluation des Services vétérinaires lors de la définition de programmes d'investissements négociés avec les pays demandeurs aura pour effet de tirer vers le haut toute la communauté mondiale en matière de prévention et de maîtrise des épizooties.

Mais nous ne sommes qu'au début d'un processus long et complexe. Ne nous cachons pas les problèmes qui se posent. L'évaluation formelle de la qualité de la gouvernance sanitaire relève de la souveraineté des Pays Membres et peut être inacceptable par bien des pays compte tenu des conséquences économiques et politiques négatives qu'elle peut entraîner pour eux. Nos collègues de l'OMS qui ont préparé les négociations du Règlement Sanitaire International savent bien de quoi je parle.

Le mandat confié en la matière à l'OIE par nos Pays Membres sera mis en œuvre en concertation permanente avec les pays concernés. 15 pays font ou vont faire rapidement l'objet d'évaluations pilotes dont le statut de confidentialité doit être déterminé de manière souveraine par chaque pays concerné en relation avec l'OIE.

Bien entendu l'OIE n'a pas pour mandat de proposer aux Pays Membres les programmes nationaux détaillés visant à corriger les non conformités décelées par des experts indépendants formés et reconnus par l'OIE. Ces programmes relèvent de décisions des Gouvernements, des bailleurs de fonds et des opérateurs potentiels dont le CMC peut constituer le fer de lance.

Dans le respect de son mandat, l'OIE appuiera totalement le CMC. La partie santé animale du CMC devra faire dans les semaines qui viennent l'objet d'un accord détaillé entre la FAO et l'OIE mais d'ores et déjà les grands principes de notre collaboration ont été arrêtés.

L'OIE ne sera pas un co-gestionnaire de ce Centre mais lui procurera l'appui politique et technique nécessaire à l'exécution de ses missions, y compris les indications relatives à l'amélioration des systèmes de santé animale dans le respect de la souveraineté des pays en la matière.

En conclusion, l'OIE applaudit la naissance du CMC et souhaite qu'il devienne un outil majeur au service des Pays Membres lorsqu'ils ont un besoin urgent d'appui technique. Pour notre part, nous indiquerons aux Pays Membres en développement que l'OIE les encourage à faire appel au CMC en cas de crise, que le CMC n'est pas une nouvelle bureaucratie internationale mais un instrument de haut niveau technique auquel l'OIE fait confiance pour agir efficacement dans tous les pays du monde. Nous continuerons à rappeler que le respect des normes de l'OIE par les Pays membres constitue un moteur pour l'accès au marché mondial des animaux et de leurs produits, mais aussi pour la santé publique et la réduction de la pauvreté et que le CMC va contribuer par son action au profit des systèmes nationaux de santé animale à élaborer des stratégies de développement découlant des normes de l'OIE.

Monsieur le Directeur général, Honorables invités, je conclurai en souhaitant longue vie au CMC.

Ceremony to launch the “Crisis Management Centre”

Rome, 12 October 2006

Address of the OIE Director General

Director General of the FAO
Honourable guests,
Ladies and gentlemen,

I should like to begin by thanking the Director-General of the FAO, Dr Jacques Diouf, and his staff involved in setting up the new Crisis Management Centre for having provided the international community with a centre for managing emergencies related to animal and plant diseases and pests.

The Centre will provide our Member Countries with a unit capable of responding rapidly to their requests for assistance in dealing with animal disease related emergencies, occurrences that are unfortunately inevitable. Indeed, globalisation has led to an exponential increase in the movement of animals and humans, unprecedented in the history of the world. There has also been a globalisation of pathogens. All kinds of viruses, bacteria and parasites can move from one end of the world to the other in a matter of hours. They affect animal populations whose immune systems are still naive to these new intruders. This provides pathogens with new opportunities for genetic mixing, which may lead to their becoming more pathogenic and transforming them into potential worldwide killers, such as the 'Asia' strain of the H5N1 highly pathogenic avian influenza virus.

New global, regional and local mechanisms are essential to combat these unprecedented changes.

The global level is now inescapable. In the world of today, it is no longer possible to manage an animal disease crisis unless the technical rules, methods of control and prevention are determined and applied through mechanisms involving all countries.

The World Organisation for Animal Health (OIE), which I represent here today, has had a mandate since 1924 to keep its Member Countries informed of their rights and also their obligations in terms of transparency, good governance of health risks relating to terrestrial and aquatic animals and the sanitary safety of world trade in animals and animal products. The standards and guidelines prepared, democratically adopted and published by the OIE provide the framework for worldwide action against pathogens of animal origin and are the first line of defence against health risks of animal origin related to globalisation.

The regional level provides the most suitable relay for disseminating consensual global standards which can then be adapted according to the specificities of the relevant societies and socio-economic cultures.

Regional actions also allow economies of scale to be achieved in areas such as improving the skills of national decision-makers and support for the development of alliances between neighbouring countries for joint crisis management and prevention.

The regional level is thus vital for the OIE, providing a relay to disseminate standards and information on epizootic prevention and control methods, and to constantly remind Member Countries of their rights and their obligations towards the international community.

There is no need to remind you that failure of a single country to achieve good animal health governance could be enough to endanger the entire world. Examples include failure to detect diseases rapidly and notify the OIE, failure to respond rapidly to control a new epizootic in its early stages and failure to apply internationally adopted recommendations.

The OIE and the FAO developed the GF-TADs Agreement, which provides for the setting up of Regional Steering Committees to establish regional animal health policies, the aim being to develop synergies between our two organisations and with relevant regional organisations.

We then developed the concept of Regional Animal Health Centres to create pools of expertise available to Member Countries. One of these centres is already in operation in Africa, in Bamako (Mali).

Epizootic control and prevention action at national and local levels is of course the cornerstone of any system.

However, it is not the work of our organisation to implement national programmes at the request of individual governments.

Our task is rather to remind our Member Countries, through the most appropriate channels, of their international obligations. This is in their own interests as well as in the interests of other countries worldwide.

Sadly, there are currently over 120 countries with insufficient public resources to implement legislation, where such legislation exists, providing a framework for the early detection of epizootic diseases and a rapid response.

The avian influenza crisis once again serves to illustrate the importance of the Veterinary Services for the effective prevention and control of the disease, not just for the benefit of rural communities in developed and developing countries but to eradicate at source a potentially lethal virus, whose future nobody is yet capable of predicting.

The conferences in Geneva and Beijing raised awareness worldwide of the need to strengthen the Veterinary Services of poor countries and to view their compliance with the quality standards published by the OIE as a priority for public investment.

We have thus had to wait until the 21st century for the concept of investing in a global public good to finally replace that of agricultural marketable good, a concept used by the economists and ultimately responsible for the destruction of the Veterinary Services in numerous countries that adopted structural adjustment programmes.

The agreement given by the World Bank and other major international funding agencies to take into account OIE standards on quality and evaluation of Veterinary Services during the definition of investment programmes negotiated with requesting countries will have the effect of raising the standard of epizootic disease prevention and control throughout the world.

Yet we are only at the beginning of a long, complex process. We are well aware of the problems that it will pose. A formal evaluation of the quality of sanitary governance concerns the sovereignty of Member Countries and may prove unacceptable to a good many countries, given the negative economic and political consequences that it could have. Our colleagues at the WHO who prepared the negotiations for the International Health Regulations know this problem only too well.

The mandate on this subject given to the OIE by its Member Countries will be implemented in permanent consultation with the countries involved. Pilot evaluations are already underway or about to start in 15 countries. Each country will have the sovereign right to determine the level of confidentiality of the evaluation, in relation with the OIE.

The OIE does not have a mandate to propose detailed national programmes to its Member Countries to correct any non-conformity identified by the independent experts trained and approved by the OIE. These programmes will be a matter for decisions by individual Governments, funding agencies and potential operators, potentially spearheaded by the CMC.

To the full extent of its mandate, the OIE will wholeheartedly support the CMC. The animal health part of the CMC will be the subject of a detailed agreement between the FAO and the OIE, though the main principles of our collaboration have already been decided.

The OIE will not be co-managing the Centre but will ensure that it has the necessary political and technical support to carry out its missions, including indications regarding the improvement of animal health systems with full respect for the sovereignty of countries.

In conclusion, the OIE applauds the creation of the CMC and hopes that it will prove to be a major tool for the benefit of Member Countries when they have an urgent need for technical support. For our part, we shall be informing the developing countries among our Members that the OIE encourages them to call on the CMC in the event of a crisis and that the CMC is not a new international bureaucracy but a high level technical unit which the OIE is confident will act effectively in all countries of the world. We shall continue to remind Member Countries that compliance with OIE standards is crucial to gain access to the world market for animals and animal products, but also for public health and poverty alleviation, and that the CMC, through its actions on behalf of national animal health systems, will contribute to the elaboration of development strategies stemming from OIE standards.

I shall conclude by wishing the CMC a long and successful life.